

Vienne/Reventin-Vaugris

L'aéroclub veut ouvrir une section aéro-handicap

Dominique JOSSET



Activité croissante mais dépenses maîtrisées pour l'aéroclub. Photo Le DL /Dominique JOSSET

L'aéroclub Vienne – Reventin a tenu son assemblée générale. Suite aux trois incidents relevés l'an passé et ayant entraîné des frais, le président Bernard Charpenel rappelle toute l'importance du respect des règles en vigueur. Avec 1 020 heures de vol dont 550 pour des vols d'instructions, le club atteint ses objectifs et fait même mieux qu'en 2021. Le nombre de membres est aussi en hausse puisqu'il atteint 83 soit +17 % par rapport à 2021. Le brevet d'Initiation à l'Aéronautique (BIA) a permis d'intégrer environ 30 jeunes au sein de l'association.

Les principaux objectifs 2023 concernent le maintien de l'objectif des 1 000 heures de vol même si le contexte général est qualifié d'incertain. Un des avions (DR315) arrivant en fin de potentiel sera remplacé. Une nouvelle demande de subvention sera faite en ce sens auprès de la Région. La journée portes ouvertes de l'association aura lieu le 18 juin.

Bernard Charpenel a aussi rappelé la volonté d'ouvrir une section aéro-handicap en précisant que les avions équipés sont disponibles et accessibles mais que les financements sont compliqués à obtenir. Face à cette problématique, le président souhaite donc faire reconnaître l'association d'intérêt public pour faciliter les démarches auprès des professionnels.

Côté finances, le trésorier, Guy Thomas, a dressé le bilan. Les dépenses totales pour l'exercice s'élèvent à près de 155 000 €, en progression de 33 % par rapport à 2021. L'essence, l'huile et la maintenance de la flotte représentent près de 70 % du budget.

Présent à l'assemblée générale, le maire et président de l'Agglo Thierry Kovacs précise que l'agglomération continuera de soutenir l'association et de maintenir le site en état. Concernant la partie handi-aéro et compte tenu des coûts importants à prévoir, la Région et peut-être la commune pourraient participer à l'effort. Il est cependant nécessaire de s'assurer que cette activité soit suffisamment significative et durable pour engager un tel investissement. La reconnaissance de l'association d'intérêt public est pour lui une priorité.